

Un nouveau souffle pour les éoliennes

Par Raphaël Cand

MOLLENDRUZ | REVIREMENT

Le parc éolien du Mollendruz pourrait finalement voir le jour. La Praz, dont le Conseil général avait rejeté le projet en janvier, revotera sur cet objet prochainement.

Le vent a une nouvelle fois tourné sur le parc éolien du Mollendruz. Les douze hélices qui devaient y voir le jour avaient été mises au placard le mois dernier. Alors que Mont-la-Ville et Juriens se prononçaient favorablement, le Conseil général de La Praz semblait avoir définitivement condamné le projet en émettant un avis négatif.

Mais coup de théâtre cette semaine. La Municipalité du petit village du Jura-Nord vaudois a annoncé qu'un nouveau vote aurait lieu sur cet objet le 27 mars prochain. Un procédé tout à fait légal puisqu'un préavis peut être présenté autant de fois que souhaité à un organe délibérant. Pour justifier leur démarche, les autorités avancent que le débat aurait été faussé lors du premier scrutin. Pour rappel,



Une douzaine d'éoliennes pourraient sortir de terre du côté du Mollendruz. DR

une dizaine d'habitants s'étaient fait assermenter ce jour-là uniquement dans le but de rejeter le parc.

Coup de boost

Du côté de Mont-la-Ville, où le Conseil avait accepté le préavis à

35 oui contre 25 non, on se réjouit de cette décision. «Les éoliennes sont encore en vie, sourit le syndic Patrick Agassis. Cela fait plus de onze ans que je suis ce dossier et je dois avouer qu'après tout ce qu'on a vécu, cette nouvelle me redonne un coup de boost. Je suis très

motivé à m'investir encore un peu pour que le projet se concrétise enfin.»

Et Patrick Agassis croit dur comme fer aux chances du préavis de passer cette fois-ci la rampe du Conseil général de La Praz: «La Municipalité a fait le forcing pour dénicher des habitants du village qui n'étaient pas venus s'assermenter

et sont en faveur du parc éolien. Je pense et j'espère que cela suffira à faire pencher la balance vers le oui.»

La Municipalité de La Praz a déniché des habitants du village qui ne s'étaient pas assermentés et sont en faveur du projet

Alternative

Le syndic de Mont-la-Ville soutient que la solution avancée pour que les hélices poussent au Mollendruz est la meilleure. Théoriquement, le village du district et Juriens pourraient se lancer à deux et construire les neuf éoliennes prévues sur leur territoire dans le cas où La Praz venait à refuser encore le préavis. «Une telle éventualité n'est pas envisageable», assure toutefois Patrick Agassis.

Resterait tout de même une ultime alternative. «Étant donné la volonté du Canton de voir ce projet aboutir, ce dernier pourrait déplacer les frontières de La Praz et de Juriens en procédant à un échange de terrain, affirme Patrick Agassis. Ce qui permettrait d'aller de l'avant.»

Limite démocratique

À la suite du rejet par La Praz du parc éolien, le débat sur les limites des conseils généraux a ressurgi. Le syndic de Mont-la-Ville Patrick Agassis a d'ailleurs un avis bien tranché sur la question: «Il est très problématique que des citoyens puissent s'assermenter uniquement pour condamner un projet. C'est exactement ce qui s'est passé à La Praz et cela ne devrait pas pouvoir exister.» À noter qu'un postulat a été déposé au Grand Conseil à la suite de ce vote afin d'étudier une réforme des conseils généraux. Des mesures comme le fait de ne pouvoir être assermenté qu'à la fin d'une séance sont proposées.

Navettes prévues au printemps

COSSONAY

Les navettes autonomes des transports MBC devraient être mises en circulation dans le courant du printemps. Explications.

Suite à notre article de la semaine dernière intitulé *Des explications pour les navettes*, la compagnie de transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) a tenu à clarifier la situation concernant les véhicules autonomes dont la mise en circulation se fait attendre depuis le 10 décembre 2017. «Nous avons rencontré un problème sur chacun des deux circuits, explique François Gatabin, directeur des MBC. Tout d'abord une rampe dont la déclivité de 14% a généré des difficultés qui n'avaient pas été anticipées et que la navette ne peut pas surmonter. Ensuite, une entrée sur la Grand-Rue qui est dangereuse et pour laquelle nous cherchons activement des solutions.» De nouvelles homologations de parcours qui prennent du temps. «Le constructeur n'avait évidemment pas prévu de devoir effectuer à nouveau des tests, poursuit le directeur de la compagnie. Il n'était donc pas disponible immédiatement. Mais nous allons les recommencer début mars, et les navettes devraient pouvoir être mises en circulation entre fin avril et mi-mai.»



François Gatabin est confiant, les navettes autonomes devraient être mises en circulation dans le courant du printemps. Grieu

Quant à la question des frais, discutée au sein de la dernière séance du Conseil communal de Cossonay, François Gatabin se veut très clair: «Depuis notre présentation du projet en avril 2017, les coûts des navettes sont les mêmes et ont été estimés correctement. Ce qui change, c'est la manière de financer qui engendre des dépenses trop élevées pour la bourgade de Cossonay.»

Car, de base, ces véhicules autonomes devaient être considérés comme un transport public urbain, ce qui aurait contraint la commune de prendre à sa charge le 88% du déficit d'exploitation de ces navettes. «Ceci n'est pas adapté, explique François Gatabin. Nous n'avons pas affaire à une véritable offre urbaine, mais à un projet. Ce

n'est donc pas juste de demander à Cossonay la même chose que si nous avions des bus traditionnels circulant dans toute la ville.»

Les MBC sont actuellement à la recherche de solutions. «Nous sommes en train de discuter avec le canton et la commune afin de trouver un partenariat et un mode de financement plus adapté à un projet comme celui-là.» Et le directeur de la compagnie de transports de conclure: «Le retard occasionné est quelque chose de normal dans ce genre de projet, mais tout le monde collabore, nous avons de très bons rapports avec les différentes parties et nous œuvrons pour que cette mise en circulation se fasse au mieux, dans les meilleures conditions de sécurité et dès que possible.» S.R.

BRÈVES RÉGIONS

Le cap des 500 habitants

SENARCLENS | Le 22 mars prochain, la Municipalité organisera sa traditionnelle réception des nouveaux habitants, citoyens et bourgeois en présence des autorités, sociétés locales et autres associations actives au sein de la commune. Mais cette année, un événement tout particulier sera à l'honneur puisque le village fêtera son 500^e habitant. En jetant un regard dans le rétroviseur, on remarque que la commune a connu un essor important ces dernières décennies. Elle ne comptait en effet que 183 habitants en 1950 et 192 en 1980.

Un immeuble à trois millions

VULLIERENS | La Municipalité demande un crédit extrabudgétaire de 2,9 millions de francs maximum pour la construction d'un immeuble. Prévu où se situait l'ancien boulodrome et le terrain de football, il comprendrait huit appartements destinés à la location. Le Conseil général se prononcera sur cet objet lors de sa séance du 15 mars prochain.

Incendie destructeur

ECHANDENS

Le feu a ravagé un immeuble situé au centre du village. Si les dégâts sont importants, aucun blessé n'est à déplorer.

Grosse frayeur dans la nuit de mardi à mercredi à Echandens. Un incendie a éclaté dans une maison villageoise de la route de la Petite Forge 21 peu après minuit.

Une cigarette ou une bougie pourraient être à l'origine du sinistre. Le feu a pris dans l'appartement situé sous le toit. C'est la voisine qui a donné l'alerte et les quatre personnes présentes dans l'immeuble ont pu être reléguées dans les pièces saines et sauvées.

Les pompiers sont quant à eux rapidement intervenus et ont réussi à éteindre les flammes vers 5 heures du matin. «On voyait le rougeoyer de très loin», témoigne la syndique Irène Caron, qui est arrivée sur les lieux vers 1 heure. «Les habitants ont fait preuve d'une grande solidarité, poursuit-elle. Les sinistrés ainsi que leurs animaux de compagnie ont pu être relégués chez des amis du village.»

Reste que les dégâts causés par les flammes sont importants. «Il est certain que l'appartement sous le toit a complètement brûlé, déclare la syndique. Et je ne suis pas sûre que ceux qui habitent en dessous puissent rapidement retourner vivre chez eux étant donné les risques d'effondrement.»

R.C.



Les quatre personnes vivant dans cet immeuble de la route de la Petite Forge 21 ont pu être reléguées. DR